

## Déclaration des effets indésirables susceptibles d'être dus à un médicament

La déclaration immédiate au Centre Régional de Pharmacovigilance est obligatoire, en particulier pour :

- \* les effets indésirables graves (ayant provoqué ou prolongé l'hospitalisation, mis la vie en danger, entraîné une invalidité, une incapacité, une malformation ou le décès)
- \* les effets indésirables inattendus (non mentionnés dans le résumé des caractéristiques du produit ou la notice).

**UN SEUL DOUTE SUFFIT !**

**DÉCLARER,**

**C'EST ÊTRE ACTEUR ET PESER**

**DANS LES DÉCISIONS DE SANTÉ  
PUBLIQUE**



## Réseau Français des Centres Régionaux

de

## Pharmacovigilance et d'information sur le médicament

Pour déclarer un effet indésirable médicamenteux rendez-vous sur :

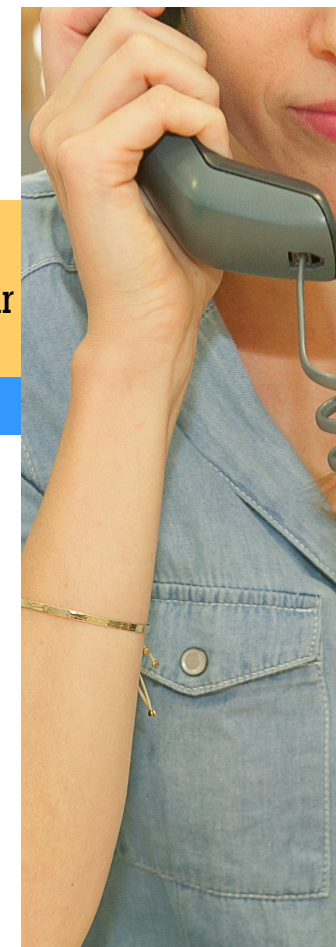
[signalement.sante.gouv.fr](http://signalement.sante.gouv.fr)

Votre signalement sera automatiquement transmis à votre Centre Régional de Pharmacovigilance

**CENTRES RÉGIONAUX  
DE  
PHARMACOVIGILANCE**

**DES PROFESSIONNELS  
DE SANTÉ À VOTRE  
ECOUTE**

**Être vigilant pour  
mieux prévenir**



## Que peut-on vous apporter ?

### **Vous suspectez une pathologie d'être liée à un médicament :**

> à l'aide des données cliniques de votre patient nous analysons le rôle éventuel des médicaments en prenant en compte les données disponibles (publiées ou non).



### **Vous avez besoin d'évaluer les risques d'une exposition médicamenteuse pendant la grossesse :**

> nous vous indiquons les risques pour l'enfant à naître et proposons éventuellement une conduite à tenir pour le suivi échographique et la surveillance néonatale.

### **Vous souhaitez savoir si l'allaitement est possible lors d'un traitement maternel :**

> nous évaluons le passage lacté à l'aide des données disponibles pour le médicament pris par la mère et proposons une conduite à tenir.

### **Vous avez besoin d'une aide à la prescription**

> Nous vous aidons pour le choix d'un médicament dans certaines populations (insuffisance rénale, sujet âgé, enfant) ou situations (grossesse, allaitement etc..)

### **Vous avez une question concernant un médicament**

> Nous répondons à vos questions sur les effets indésirables, l'adaptation à la fonction rénale, les interactions médicamenteuses etc.....



Dans toutes ces situations vous aurez un avis oral et/ou une réponse écrite.

## **Comment faire une déclaration de pharmacovigilance?**

### **Vous êtes professionnel de santé**

- > par une lettre simple ou en remplissant une fiche de déclaration envoyée par courrier ou par fax
- > envoi d'une copie du compte rendu d'hospitalisation ou de consultation
- > par le portail de signalement du ministère:  
<https://signalement.social-sante.gouv.fr/>
- > par téléphone
- > par l'outil institutionnel

### **Vous êtes un patient**

- > par le portail de signalement du ministère:  
<https://signalement.social-sante.gouv.fr/>
- > à l'aide de la fiche téléchargeable sur le site de l'ANSM «déclarer un effet indésirable»

## **Le réseau français des Centres Régionaux de Pharmacovigilance**

**Des professionnels de santé, partout en France, à votre écoute**



Consultez le site du réseau sur :

<https://www.rfcrpv.fr/>

Suivez le réseau sur

@Reseau\_CRPV

